

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Commune de Rosières-près-Troyes
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour les travaux compris entre 90 000 euros HT et 5 404 000 euros HT
Référence :	2026-02
Date de mise en ligne :	Le mercredi 15 juillet 2026 à 18:40:01
Date de clôture :	Le lundi 31 août 2026 à 12:00:00
Titre :	DESAMIANPAGE, COUVERTURE ET DIVERS TRAVAUX A LA SALLE DES FETES
Descriptif :	DÉSAMIANPAGE, COUVERTURE ET DIVERS TRAVAUX A LA SALLE DES FETES

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES COLLEGIALEMENT

Question n° 1 Posée le 21/07/2026 à 16:03:33

Le règlement de consultation exige une compétence en fluides couvrant la thermique, la plomberie et l'électricité. Au regard du programme, qui ne prévoit aucune restructuration significative de ces installations, le pouvoir adjudicateur confirme-t-il que cette compétence doit obligatoirement être intégrée à l'équipe candidate ? Dans l'affirmative, cette compétence peut-elle être apportée par un sous-traitant identifié intervenant ponctuellement sur les seules interfaces avec la couverture, le drainage et les équipements existants ?

Répondue le 24/07/2026 à 09:19:27

Bonjour M.

La compétence en fluide couvrant la thermique, la plomberie et l'électricité n'est pas obligatoire. Vous trouverez en pièce jointe le RC modifié.

Fichier transmis : 2026-02_RC_modif.pdf